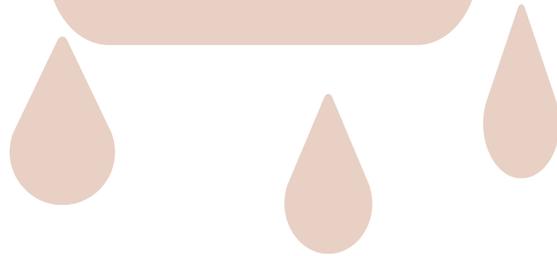


Gestion
intégrée des
eaux pluviales



ORGANISATION des collectivités
ETAT D'AVANCEMENT des politiques
sur le Bassin versant de l'OUDON



Novembre 2023

Fiche gestion intégrée des eaux pluviales



Novembre 2023

LAVAL AGGLOMERATION

ELU REFERENT

Nadège DAVOUST
EAU POTABLE -ASSAINISSEMENT

TECHNICIEN
REFERENT

Vincent MALVAL
Responsable service EAU

CONTACT

GOUVERNANCE

COMPÉTENCE :

EAUX PLUVIALES : COMMUNALE (compétence reprise par les communes en 2020)

URBANISME : INTERCOMMUNALE

ORGANISATION ACTUELLE :

SERVICE SPÉCIFIQUE : Service Etude-travaux et gestion patrimoniale

RELATION INTER-SERVICE : relation entre le service Urbanisme et le service Etude-travaux EAU pour l'instruction des permis d'aménagement dans le cadre du zonage pluvial

MOYENS DÉDIÉS : 1 personne pour l'instruction des dossiers

POLITIQUE EXERCÉE SUR LE TERRITOIRE

POLITIQUE ACTUELLE :

Schéma directeur de gestion des eaux pluviales : à préciser

Zonage eaux pluviales : oui sur la ville de Laval.

Laval Agglo a fait le choix de favoriser autant que possible l'infiltration des eaux pluviales.

Prescriptions : en cas d'imperméabilisation >40m², obligation de prévoir un dispositif d'infiltration ou à défaut de tamponner sur place avec un débit de fuite, avant restitution au réseau.

Les dossiers sont traités dans le cadre de l'instruction des permis d'aménager.

AMBITION POUR L'AVENIR :

Maintenir la politique actuelle en matière d'infiltration.

CHOIX EN MATIÈRE D'URBANISME

PLUi : oui

Des prescriptions ont été écrites en lien avec le zonage eau pluviale.

Les demandes de permis d'aménager sont transmises pour avis au service EAU Etude-travaux gestion patrimoniale.

RETOURS D'EXPÉRIENCES

- Zonage pluvial mis en place sur la ville de Laval

BESOINS / ATTENTES

- Réflexion à mener concernant les modalités de contrôle des installations après aménagement

Fiche gestion intégrée des eaux pluviales



Novembre 2023

LOIRON-RUILLE

ELU REFERENT

Gérard JALLU
URBANISME

TECHNICIEN
REFERENT

Responsable services techniques

CONTACT

Standard commune : 02.43.02.10.24
contact@loironruille.fr

GOVERNANCE

COMPÉTENCE :

EAUX PLUVIALES : COMMUNALE (compétence reprise par la commune en 2020)

URBANISME : INTERCOMMUNALE (planification et instruction)

ORGANISATION ACTUELLE :

SERVICE SPÉCIFIQUE : non – traité par l'adjoint à l'assainissement pour les orientations. Les services techniques définissent ensuite les modalités de mise en oeuvre sous la direction du Responsable des services techniques.

RELATION INTER-SERVICE : 3 services concernés : espaces verts, voirie-réseau et bâtiments discutent des projets pour assurer une cohérence.

MOYENS DÉDIÉS : adaptation du matériel pour entretiens des espaces spécifiques GIEP (broyeur tracteur). Formation du responsable technique sur GIEP.

POLITIQUE EXERCÉE SUR LE TERRITOIRE

POLITIQUE ACTUELLE :

Schéma directeur de gestion des eaux pluviales : non

Zonage eaux pluviales : non

Le conseil municipal est conscient des enjeux. Il a été sensibilisé à ce sujet et il est favorable dans le principe au développement de la GIEP sur ses projets là où des secteurs sensibles aux inondations ont été identifiés. La mise en œuvre sur deux projets d'aménagement qui intègrent des mesures concrètes (Zone de la Guertière et futur lotissement) met à l'épreuve les volontés initiales.

La commune fait le choix d'avancer prudemment car cela implique des changements de pratiques et il est nécessaire de limiter les risques d'échec. Elle réfléchit à un cahier des charges pour faciliter l'acceptation des prescriptions par les nouveaux habitants.

AMBITION POUR L'AVENIR :

La politique GIEP est appelée à se développer sur l'ensemble de la commune mais il est nécessaire pour cela de lever les interrogations quant à la faculté du sol à infiltrer. L'enjeu politique est de démontrer l'efficacité de ces nouvelles pratiques pour susciter l'adhésion de la population.

CHOIX EN MATIÈRE D'URBANISME

PLUi : oui

Réflexion en cours pour révision du PLUi ou SCOT. Sujet abordé en groupe de travail actuellement via le bureau d'étude, en cohérence avec la loi sur la Zéro Artificialisation Nette.

Peu d'espaces disponibles sur la zone agglomérée. L'application des techniques de GIEP sont vertueuses pour la gestion de l'eau mais les contraintes associées peuvent être contraignants pour les projets communaux.

RETOURS D'EXPÉRIENCES

- Zone de la Guertière (cabinet Urba Terra) : au stade AVP (sept2023). Avant-projet contient un chapitre sur la gestion des eaux pluviales par infiltration ou ralentissement du cycle de l'eau. Prévoit l'aménagement d'un terrain de foot qui servira de zone de temporisation. Intégration de noues pour ralentir les ruissellements.

BESOINS / ATTENTES

- Comment démontrer la capacité d'infiltration sur les projets futurs
- Test d'infiltration, outils scientifiques de dimensionnement pour rassurer les acteurs du projet
- Pédagogie auprès de la population pour les préparer à l'évolution des pratiques
- Retours d'expérience positifs et applicables/transposables aux situations locales

RELATION INTER-SERVICES :

Pour les projets internes : depuis 2022, cellule d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (services voirie/ eau-assainissement/ économie) qui se réunit pour projets en Zones d'Activités. Mise en commun pour l'évaluation du projet et accompagnement technique du service économie.

Pour les projets communaux : dossiers de projets d'aménagement transmis au service Eau-Assainissement pour avis préalable à l'autorisation. Prescriptions techniques avec rétrocession des équipements in fine (ex : pour lotissement matériaux du réseau, qualité de compactage etc) mais pas de fiches techniques spécifiques établies GIEP. Reste sur un cahier des charges classique type collecter-transporter-évacuer. Besoin de mettre en place une dynamique pour faire évoluer les choses.

MOYENS DÉDIÉS : un référent eau-assainissement est désigné dans chaque commune. Utilisation très occasionnelle des fiches techniques ADOPTA en conseil-accompagnement des particuliers pour la gestion à la parcelle (ex : comment faire un puisard...).

POLITIQUE EXERCÉE SUR LE TERRITOIRE

POLITIQUE ACTUELLE :

Schéma directeur de gestion des eaux pluviales : non

Zonage pluvial : non

Politique sur la gestion des eaux pluviales en cours de réflexion. Prise de conscience politique vis à vis des effets du changement climatique. Aborde le sujet principalement via le volet infiltration-ressource en eau même si certaines communes sensibles (Cossé le Vivien, Ballots par exemple) l'abordent sous un angle plus risque-inondations par ruissellement ou saturation de réseaux EP.

Le levier financier serait intéressant pour encourager les communes pilotes notamment sur les économies potentielles sur infrastructures réseaux. Besoin auparavant de lever les incertitudes sur l'efficacité et la pérennité des mesures alternatives et les conséquences en termes d'entretien.

Population voit la gestion eau pluviale comme une contrainte d'aménagement. La GIEP nécessite un changement culturel qui nécessite d'être porté politiquement.

AMBITION POUR L'AVENIR :

La politique future est à définir entre la Communauté de Communes et les Communes suite au transfert de la compétence. A l'ordre du jour de la conférence des maires organisée le 2 octobre 2023 qui doit aider à définir le niveau d'ambition sur ce sujet.

Réflexion sur la dynamique à fixer (vers une harmonisation des pratiques à l'échelle de la CCPCraon).

Besoin de mettre en cohérence la politique d'aménagement avec les ressources financières : le diagnostic systématique de l'état des réseaux communaux d'eau pluviale à chaque changement de voirie révèle un investissement de plus en plus important. Evolue vers 1M€/an. L'investissement de l'aménagement est porté par les communes in fine, la question du coût des infrastructures et des économies potentielles est une vraie question.

La CCPCraon réfléchit à proposer une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage aux communes ce qui pose la question de la montée en compétence de la CCPCraon et la formation de ses agents.

CHOIX EN MATIÈRE D'URBANISME

PLUi : non

Chaque commune est compétente en matière d'urbanisme et gèrent directement sa politique d'aménagement et les modalités de gestion des eaux pluviales. La situation sur le territoire est donc plutôt hétérogène d'autant que les besoins et contextes sont variables selon la position géographique.

La loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN) n'est pas un frein au développement de la GIEP sur ce territoire. Il apparaît sous l'angle de l'aménagement des dents creuses au niveau des bourgs et agglomérations et pose principalement des problématiques de financement et rétrocession des réseaux de collecte existants.

RETOURS D'EXPÉRIENCES

Interne : Peu d'expériences menées sur la CCPCraon. Facteur limitant : peu de prestataires compétents et engagés sur cette question qui osent proposer des solutions alternatives. La plupart sont fermés aux demandes du maître d'ouvrage. Les effets de la Charte et la formation des professionnels du secteur par le dispositif Infiltr'eau ne sont pas encore visibles mais ils devraient à terme améliorer la qualité des prestations.

Projet suivi par la cellule AMO interne :

- ZA des Rues (réalisé)
- ZA Eiffel (en cours)
- ZA à Quelaines au droit du Château d'eau (en cours)

Principe : promouvoir la gestion à la parcelle. Trop tôt pour un retour d'expérience post réalisation mais possibilité de communiquer le cahier des charges des Zones d'activités incluant des prescriptions en matière de gestion des eaux pluviales à la parcelle. Prévoit l'obligation de résultats pour les entreprises. Pas de retour négatif constaté sur l'attractivité du territoire malgré des investissements complémentaires pour les entreprises. Le conseil et l'accompagnements des entreprises seraient nécessaires ainsi que le contrôle après aménagement.

Premiers constats : Contrôle in fine nécessite une organisation à mettre en place. Difficultés de transfert de charges d'entretien vers des services différents (voirie vers espaces verts)

Projets communaux :

- Pommerieux : derniers aménagements de bourg réalisés avec un volet infiltration. Commune précurseur : pas de difficulté de gestion de ses eaux pluviales mais développe le thème par conviction.
- Ballots : sensibilisée et concernée par le risque d'inondation en cas d'orages. Etude eau pluviale réalisée (financée par CCPCraon). Diagnostic fait sur une grande partie de la commune. Identifie l'origine des inondations par effets de ruissellement ou saturation de réseaux suite à l'imperméabilisation progressive et la suppression d'anciens espaces de temporisation existants.
- Cossé le vivien : dans le cadre du grand contournement et du risque inondations, projet de désimperméabilisation d'une importante place publique (près de la place du marché).
- Laubrières : aménagement de lotissement avec un bassin de rétention enterré. Retour d'expérience disponible avec avis et conseils techniques acquis.

BESOINS / ATTENTES

- Proposer des retours d'expérience : ce qui marche, recul sur les techniques alternatives, connaissance et recueil de données. Objectif : sécuriser et accompagner les collectivités sur les premiers projets pilotes
- Formation GIEP des agents notamment à la méthodologie de projet/opération pour garantir la réussite
- Lister les maîtres d'oeuvre proposant des nouvelles techniques et des entreprises formées.
- Proposer des exemples transposables sur les petites communes du secteur et proposant des aménagements qualitatifs, à tendance urbaine et privilégier des ouvrages multi-usages

Fiche gestion intégrée des eaux pluviales



Novembre 2023

Communauté de Communes du Pays de CHATEAU-GONTIER

ELU REFERENT

Gérard PRIOUX
EAU-ASSAINISSEMENT (pour EPCI)
TRAVAUX (pour Château-Gontier-sur-Mayenne)

TECHNICIEN
REFERENT

Mickaël GAUTHIER
Responsable VOIRIE

CONTACTS

Responsable voirie : 02.43.09.55.71
voirie@chateaugontier.fr

GOVERNANCE

COMPÉTENCE :

EAUX PLUVIALES : COMMUNALE

URBANISME : COMMUNALE

ORGANISATION ACTUELLE :

SERVICE SPÉCIFIQUE : rattaché au service voirie

RELATION INTER-SERVICES : bureau d'étude interne et conduite d'opération sur projets de bâtiments

MOYENS DÉDIÉS : traité dans le cadre global de chaque projet par les services. Dispose des outils du dispositif Infiltr'EAU.

POLITIQUE EXERCÉE SUR LE TERRITOIRE

POLITIQUE ACTUELLE :

Schéma directeur de gestion des eaux pluviales : non

Zonage pluvial : non

Pas de politique spécifique définie actuellement. Les services techniques intègrent des solutions dans le cadre des projets (voir retours d'expérience ci-dessous). Les solutions proposées en matière de gestion intégrée des eaux pluviales suscitent des questionnements quant à leur fiabilité. Politique de gestion intégrée des eaux pluviales développée aussi à travers l'exercice de la compétence GEMAPI et Bocage.

AMBITION POUR L'AVENIR :

Pas de stratégie à venir dans l'immédiat.

CHOIX EN MATIÈRE D'URBANISME

PLUi : non

A l'échelle de l'EPCI, la définition stratégique de l'aménagement (le SCOT) ne mentionne pas le volet gestion intégrée des eaux pluviales. Les communes sont chargées de définir leur stratégie en la matière.

RETOURS D'EXPÉRIENCES

- Réutilisation des eaux de toiture pour les sanitaires (WC) : Espace Saint Fiacre, Complexe sportif du Pressoiras
- Installation de récupérateurs d'eau en vue de l'arrosage : espaces sportifs, nouveau DOJO
- Toiture végétalisée : nouveau DOJO
- Nouvelles zones à urbaniser : Zones d'activités et lotissements, mise en place de noues
- Lotissements d'habitation : incitation à la récupération d'eau à la parcelle

BESOINS / ATTENTES

- Retours d'expérience souhaités en lien avec les compétences exercées concernant l'aménagement de bâtiments (REUT par exemple) ou salle de sport.

Fiche gestion intégrée des eaux pluviales



Novembre 2023

Communauté de Communes CHATEAUBRIANT-DERVAL

ELU REFERENT

Pas d' élu référent

TECHNICIENS
REFERENTS

Pas de technicien référent

CONTACT

Standard : 02.28.04.06.33

GOVERNANCE

COMPÉTENCE :

EAUX PLUVIALES et URBANISME : COMMUNALE

COMPETENCES INTERCOMMUNALES : GEMAPI – PLANIFICATION (SCOT)

ORGANISATION ACTUELLE :

SERVICE SPÉCIFIQUE : non

RELATION INTER-SERVICE : non

MOYENS DÉDIÉS : non

POLITIQUE EXERCÉE SUR LE TERRITOIRE

POLITIQUE ACTUELLE :

Schéma directeur de gestion des eaux pluviales : non

Zonage pluvial : non

Mise en œuvre de la compétence GEMAPI suite à l'orage de juin 2018 pour des problématiques de ruissellement et de saturation des réseaux urbains. Renforcement des ouvrages de ralentissement dynamique des crues sur les bassins versants amont pour limiter les débits des rivières Chère et Rolard. le secteur de Chateaubriant est principalement concerné.

Incitation à la plantation de haies bocagères pour limiter le ruissellement en milieu rural.

CHOIX EN MATIÈRE D'URBANISME

PLUi : non

Ne dispose pas de la compétence Urbanisme en dehors du Schéma de Cohérence Territorial.

RETOURS D'EXPÉRIENCES

Essentiellement au niveau communal :

- Villepot : réflexion sur le volet GEMA et PI qui intègre la question des eaux pluviales

Fiche gestion intégrée des eaux pluviales



Novembre 2023

OMBREE D'ANJOU

ELU REFERENT

Fabien BOSSE
VOIRIE – ESPACES VERTS

TECHNICIEN
REFERENT

Mickaël MARCHAND
Responsable VOIRIE - ENVIRONNEMENT

CONTACT

Responsable voirie-env. : 02.41.92.35.19
m.marchand@ombreedanjou.fr

GOUVERNANCE

COMPÉTENCE :

EAUX PLUVIALES : COMMUNALE

URBANISME : INTERCOMMUNALE (planification) – COMMUNALE (instruction via PETR)

ORGANISATION ACTUELLE :

SERVICE SPÉCIFIQUE : non - traité majoritairement dans le cadre des aménagements de voirie.

RELATION INTER-SERVICE : pas de relation avec le service espaces verts pour l'instant.

MOYENS DÉDIÉS : : réflexion en cours pour émettre un avis du service voirie dans le cadre des demandes de permis de construire.

POLITIQUE EXERCÉE SUR LE TERRITOIRE

POLITIQUE ACTUELLE :

Schéma directeur de gestion des eaux pluviales : oui (via ABC)

Zonage eaux pluviales : oui (via ABC)

La commune n'a pas décidé pour l'instant de la mise en place d'une politique de gestion intégrée des eaux pluviales sur son territoire.

Cependant, il est prévu dans les prochains programmes d'investissement voirie d'inclure une clause de projet alternatif au tout tuyau dans le cahier des charges de maîtrise d'oeuvre.

AMBITION POUR L'AVENIR :

Le sujet prend de l'importance pour la commune.

Réflexion en cours pour préparer le développement du volet assainissement eaux pluviales à travers le programme d'investissement voirie. Une étude diagnostic du réseau EP avec cartographie doit permettre de faire un état des lieux du réseau à horizon 2026. Il s'agit potentiellement d'une phase préalable à un schéma directeur de gestion des eaux pluviales plus précis sur la commune.

Perspective potentielle au-delà du mandat actuel consisterait à définir un programme d'actions pour le mandat suivant.

CHOIX EN MATIÈRE D'URBANISME

PLUi : oui. En cours à l'échelle d'Anjou Bleu Communauté.

Compétence urbanisme exercée par Anjou Bleu Communauté. Commune traite les demandes de permis de construire.

Règlement d'urbanisme d'Ombree d'Anjou prévoit des règles d'aménagement des lotissements avec un pourcentage d'infiltration à la parcelle. Obligation de respecter un pourcentage non imperméabilisé.

RETOURS D'EXPÉRIENCES

2 projets de réfection de rues intègrent la problématique de gestion in situ des eaux pluviales pour limiter l'impact sur le réseau existant.

BESOINS / ATTENTES

- Soutien sur méthodologie d'une étude DIAG : étapes de programmation, démarche, acteurs, gouvernance.
- Formation à la mise en place d'un schéma directeur.
- Retours d'expériences concernant le recueil des eaux de toitures de bâtiments communaux pour usage de la collectivité (arrosage des espaces verts en période sèche).
- Sensibilisation des élus
- Possibilité d'accompagnement financier
- Retour d'expérience sur les gains économiques prévisibles d'un projet GIEP par rapport à un projet « classique ».

Fiche gestion intégrée des eaux pluviales



Novembre 2023

SEGRE-EN-ANJOU-BLEU

ELU REFERENT

Joseph GALON
VOIRIE

TECHNICIEN
REFERENT

Responsable VOIRIE

CONTACT

Standard SEAB : 02.41.92.17.83
contact@segreenanjoubleu.fr

GOUVERNANCE

COMPÉTENCE :

EAUX PLUVIALES : COMMUNALE

URBANISME : INTERCOMMUNALE (planification) – COMMUNALE (instruction via PETR)

ORGANISATION ACTUELLE :

SERVICE SPÉCIFIQUE : non - Traité par le service voirie dans le cadre des projets d'aménagements voirie

RELATION INTER-SERVICE : pas de relation à ce sujet avec les autres services

MOYENS DÉDIÉS : : Formation des effectifs actuels de la commune.

Dans le cadre des dossiers d'aménagements, la commune réfléchit à :

- structurer l'accompagnement aux particuliers et professionnels
- se donner les moyens de contrôler la conformité des constructions après aménagement soit au niveau du PETR ou soit au niveau de la commune

POLITIQUE EXERCÉE SUR LE TERRITOIRE

POLITIQUE ACTUELLE :

Schéma directeur de gestion des eaux pluviales : oui (via ABC)

Zonage eaux pluviales : oui (via ABC)

Jusqu'en 2020, la gestion des eaux pluviales était majoritairement basée sur une gestion classique (collecte-transport-évacuation). En cours d'évolution actuellement, vers plus d'infiltration dans une logique de limitation du risque inondation en première approche.

Premier travail réalisé dans le cadre du Schéma directeur d'assainissement porté par ABC : Diagnostic du réseau d'eau pluvial et identification des zones sensibles aux inondations par saturation des réseaux. Peu de problématiques de réseau unitaire. Commune souhaite faire évoluer le zonage de son réseau d'eau pluviale du fait de débordements réguliers constatés. Manque le volet écriture de prescriptions qui pourrait alors correspondre à un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales.

Depuis 2ans, plusieurs projets en phase de construction menés par le bureau d'étude Elleny (en relation avec Michel Besnard).

AMBITION POUR L'AVENIR :

Sujet en devenir, élu en réflexion, beaucoup d'interrogations pour l'instant, besoin de retours d'expériences pour consolider la volonté politique et déterminer les limites que la commune souhaite se donner.

Au-delà du volet inondation, l'approche progresse vers plus de développement durable et préservation de la ressource en eau.

Réfléchit aux leviers disponibles. Exemples :

- Prix des parcelles au regard des obligations de gestion à la parcelle
- Accompagnement des particuliers et entrepreneurs pour la conception de leur projet en gestion à la parcelle

CHOIX EN MATIÈRE D'URBANISME

PLUi : En cours à l'échelle d'Anjou Bleu Communauté.

Réflexion avec ABC pour le développement d'un cahier des charges infiltration dans le cadre du nouveau PLUi. Cependant, toutes les communes n'étant pas avancées au même niveau sur ce sujet, l'écriture à l'échelle du PLUi doit tenir compte des états d'avancement différents sur le territoire.

RETOURS D'EXPÉRIENCES

2 projets en cours, au stade de la réflexion ou pré-réalisation.

- Quartier des Sables Ste Gemmes : Maitre d'œuvre - cabinet Elleny + Infra Services.

Projet de restructuration d'un secteur datant des années 80, comprenant un lotissement et un espace sport (terrain foot et salles de sport) ; Travaux de réfection de voirie réalisés il y a 15 ans ont engendré des problèmes d'inondation en bas de lotissement. Recherche à retrouver une capacité d'infiltration.

- Nyoiseau - projet de lotissement neuf :

Gestion des eaux pluviales à la parcelle et dimensionnement du réseau public en conséquence gestion par infiltration également pour les eaux du domaine public.

Cahier des charges prévoit la rédaction d'un règlement de lotissement qui fixent les règles d'aménagement chez les particuliers. En cours de réflexion.

BESOINS / ATTENTES

Freins au développement du fait du manque de connaissances ou de garantie sur la GIEP.

En attente de :

- Informations auprès des élus (pour rassurer) tel que retours d'expérience de collectivités de profil équivalent, sur l'organisation et la méthode de développement mise en place, ce qui a été fait, le ressenti et les réactions de la population notamment sur l'attractivité du territoire et les documents d'informations et outils développés à destination des particuliers et professionnels.
- Mise à disposition d'outils ou expertise technique notamment pour des projets sur sols peu filtrants
- Proposition de cahiers des charges « type » pour projet infiltration à la parcelle
- Documents pédagogiques d'informations à donner aux particuliers
- Informations sur les moyens de gérer in fine les demandes d'extensions professionnelles ou d'habitations

Fiche gestion intégrée des eaux pluviales



Novembre 2023

ANJOU BLEU COMMUNAUTE

ELUS REFERENTS

Jacques ROBERT
ASSAINISSEMENT - GEMAPI – AGRICULTURE

Françoise COUE
URBANISME

TECHNICIENS REFERENTS

Alexandre MOSSET
Environnement Assainissement

Thibault PLARD
Urbanisme

CONTACTS

Standard ABC : 02.41.26.51.27
contact@anjoubleucommunaute.fr

GOVERNANCE

COMPÉTENCE :

EAUX PLUVIALES : COMMUNALE

URBANISME : INTERCOMMUNALE (planification) – COMMUNES (Instruction via PETR)

ORGANISATION ACTUELLE :

SERVICE SPÉCIFIQUE : non.

RELATION INTER-SERVICES : ponctuellement selon les dossiers

MOYENS DÉDIÉS : traité dans le cadre de la prise en charge des projets

POLITIQUE EXERCÉE SUR LE TERRITOIRE

POLITIQUE ACTUELLE :

Schéma directeur de gestion des eaux pluviales : oui

Zonage pluvial : oui sur certaines communes

Schéma directeur eaux usées et eaux pluviales : validé en 2020 (Cabinet EGIS) : traitement des problématiques de saturation de réseau d'eaux pluviales et de ruissellement en cartographiant les secteurs sensibles au risque d'inondation. Produit zonage pluvial a minima, intégrable facilement par les communes. Ce zonage, entrera en vigueur quand il sera annexé au futur PLUi. Les communes peuvent aller plus loin si elles le souhaitent. Ombrée d'Anjou a approuvé le zonage pluvial. Segré-en-Anjou Bleu souhaite le reprendre pour modifier ses dispositions et cibler davantage les mesures sur les secteurs à enjeux. Les autres communes ont validé le principe d'un zonage annexé au PLUi, selon le règlement proposé dans le cadre de l'étude de 2020.

Zonage pluvial : Zonage approuvé par Ombrée d'Anjou (cabinet EGIS) mais réflexion en cours sur la perméabilité des sols et les règles d'aménagement. Projet de reprise pour Segré en Anjou Bleu avec réflexion sur politique zéro rejet et infiltration dans un objectif de préservation de la ressource en eau. Zonages communaux annexés aux documents de planification.

Vigilance sur les questions d'attractivité pour les territoires vis-à-vis des nouveaux habitants et du cadre de vie global. Questionnement sur les coûts liés : directs pour le pétitionnaire et indirects (moins de réseaux donc prix de vente des terrains plus faible).

En matière d'aménagement au sein d'ABC, politique applicable sur les projets intercommunaux uniquement (zones d'activité) et traité au cas par cas en phase projet.

AMBITION POUR L'AVENIR :

- Appréhender l'ensemble de la problématique d'infiltration notamment pour préserver la ressource en eau
- Améliorer le cadre de vie
- Préciser progressivement les objectifs chiffrés d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales

CHOIX EN MATIÈRE D'URBANISME

PLUi : en cours

PLUi doit intégrer le SDGEP et les zonages d'eau pluviale en cours.

Objectif : Annexer au PLUi le zonage de chaque commune pour le rendre opposable. Coté gestion des eaux pluviales, réflexion pour favoriser l'infiltration. L'étude en cours met en évidence la nécessité de limiter l'imperméabilisation des sols pour réduire les problématiques d'accès à l'eau dans les 10-15ans à venir.

RETOURS D'EXPÉRIENCES

Essentiellement au niveau communal, à connaissance de :

- Saint Michel et Chanveaux : entretien de noues
- Segré : gestion des eaux pluviales sur domaine public
- Bouillé Ménard : aménagement d'un lotissement construit en 2013 avec cuve de stockage des eaux pluviales offerte à la construction des terrains.

BESOINS / ATTENTES

- Pédagogie pour expliquer ce qu'implique le tout infiltration sur le long terme
- Donner des garanties aux décideurs locaux sur la performance des techniques alternatives
- Appréhender l'implication pour l'installation des nouveaux habitants
- Appréhender la compatibilité avec la loi Zéro Artificialisation Nette, la gestion à la parcelle pouvant être « consommatrice » d'espace
- Renseigner le ratio cout-faisabilité vis-à-vis des sols argileux
- Formation des artisans et acteurs professionnels
- Mise à disposition d'un cahier des charges type

Fiche gestion intégrée des eaux pluviales



Novembre 2023

Communauté de Communes des VALLEES DU HAUT-ANJOU

ELUS REFERENTS

Jean-Pierre BRU
ENVIRONNEMENT – EAU - ASSAINISSEMENT

TECHNICIENS REFERENTS

Vincent DAVID
Directeur des Services Techniques

CONTACTS

Standard VHA : 02.41.95.31.74
contact@valleesduhautanjou.fr

GOVERNANCE

COMPÉTENCE :

EAUX PLUVIALES : Réseau urbain : INTERCOMMUNALE – Ruissellement rural : COMMUNALE

URBANISME : INTERCOMMUNALE

ORGANISATION ACTUELLE :

SERVICE SPÉCIFIQUE : non.

RELATION INTER-SERVICES : collaboration des services Urbanisme et Eau-Assainissement pour traiter les dossiers concernés, notamment, dans le cadre du zonage eaux pluviales. Service Développement Economique intègre ce volet à travers des aménagements de zones d'activités ou équipements intercommunaux.

Avec les services communaux de Voiries : porté à connaissance du schéma directeur aux communes à l'occasion de leurs projets d'aménagements et conseil aux communes.

MOYENS DÉDIÉS : Dans les missions du responsable du service eau-assainissement. Membre du groupe technique des intercommunalités compétentes eaux pluviales porté par le Conseil Départemental 49.

POLITIQUE EXERCÉE SUR LE TERRITOIRE

POLITIQUE ACTUELLE :

Schéma directeur de gestion des eaux pluviales : oui

Zonage pluvial : en cours

Initialement, la prise de compétence eaux pluviales était abordée sous l'angle gestion du réseau existant. Cette vision a évolué depuis le schéma directeur vers des solutions alternatives. GIEP est spécifique à la gestion à la parcelle alors que CCVHA agit sur le réseau globalement, la gestion des eaux pluviale est donc plus large que la GIEP et que la compétence GEPU portée par la CCVHA.

Prise de conscience importante après actualités 2022 avec mise en lumière des enjeux sécheresse qui facilite l'évolution de la GIEP sur le territoire.

Schéma directeur eau pluviale sur CCVHA fait récemment. A apporté énormément dans la réflexion pour la mise en place d'une politique orientée vers plus de GIEP en clarifiant les zones à enjeux et les moyens à développer sur le territoire.

Schéma Directeur a été présenté à chaque commune lors d'une réunion dédiée, également en présence des concessionnaires. Culture est entretenue régulièrement à travers des interventions en commune pour sensibilisation et appropriation du document par les communes et aménageurs.

Un séminaire dédié à la gestion des eaux pluviales a été organisé par la CCVHA à destination des élus du territoire et des techniciens le 30/09/2023. Un intervenant a présenté l'importance de la place des arbres dans le cycle de l'eau et un intervenant les aspects techniques de la GIEP. Les maquettes du département 49 ont également été présentées afin de sensibiliser les élus par le jeu.

Elus communaux se font le relais des réclamations des habitants vers élus et services intercommunaux qui portent ensuite le message GIEP auprès de ces habitants. Coopération plutôt gagnant-gagnant pour les collectivités qui n'est pas contestée in fine.

Contribution via les préconisations techniques et échanges auprès des acquéreurs en Zone d'Activité (gérées par la CCVHA).

AMBITION POUR L'AVENIR :

Finaliser le zonage pluvial. Les enjeux ont permis de rétablir une dynamique sur ce sujet. Besoin de travailler sur les critères du zonage.

Réflexion à venir pour déterminer la stratégie souhaitée sur ce sujet. Etablir le plan prévisionnel d'investissement spécifique au réseau d'eau pluvial selon les ressources financières allouées par les

CHOIX EN MATIÈRE D'URBANISME

PLUi : en cours

PLUi doit intégrer le SDGEP et le zonage d'eau pluvial en cours.

Fortes imperméabilisations historiquement de certaines communes avec effets d'inondations. Ces communes ont engagé des stratégies tournées vers l'infiltration et la gestion des ruissellements ou la déconnexion des réseaux d'eau pluviale. Sensibilisation des élus à poursuivre en relation avec la pression foncière.

RETOURS D'EXPÉRIENCES

Essentiellement au niveau communal, à connaissance de :

- Projet de déconnexion de lotissement existant
- Freins du fait des assurances -responsabilités des aménageurs
- Sensibilisation auprès des habitants via les demandes de pièges à eau. Pédagogie sur saturation des réseaux et solutions GIEP. Bien reçue si explication donnée en tenant compte de leurs préoccupations individuelles (gonflement des argiles, stockage eau usage...). Besoin d'être rassurés
- Grez Neuville : parkings pavés non jointifs
- Le Lion d'Angers : aménagement d'une rue et d'un parking
- Matériaux et autres ressources locales disponibles tels que pavés drainants

BESOINS / ATTENTES

- Accompagnement financier (notamment via Contrat Territorial EAU)
- Mise à disposition de moyens graphiques et supports de communication pour sensibilisation des particuliers
- Organiser des campagnes de sensibilisation pour porter à connaissance le sujet GIEP
- Maintenir le réseau technique du département. Envisager d'autres réseaux si possible et opportun.
- Construire et mettre à disposition un discours/argumentaire au niveau du Bassin de l'Oudon pour mettre en évidence les avantages de la GIEP pour répondre aux enjeux du territoire. S'appuyer sur des études et résultats chiffrés (étude HMUC/PTGE par exemple).